

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 5 décembre de l'An Deux Mille Vingt-quatre à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26

Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Corine PÉRON, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Anne-Marie KÉROURÉDAN, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Gildas HÉMERY, Frédéric LE LANN, Bertrand POULMARC'H, Philippe LE MOIGNE, Christelle DRÉANO, Christine TANGUY, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Sébastien THOMAS, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Isabelle CLÉMENT, pouvoirs à Dominique TILLIER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA
André GUILLEMOT, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Bertrand POULMARC'H

Délibération n° DEA-24-12-02

Objet : Fixation des tarifs Eau et Assainissement – Année 2025

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu les tarifs annexés ;

Pour mémoire, la politique tarifaire en matière d'eau et d'assainissement doit tenir compte de trois impératifs qui s'imposent à la collectivité :

- l'augmentation continue des charges de fonctionnement dans un environnement inflationniste ;
- la baisse des consommations enregistrées ;
- le besoin en investissements pour répondre aux enjeux environnementaux et patrimoniaux des prochaines années.

Dans ce contexte, le Conseil d'exploitation du SPIC de l'eau et de l'assainissement a mené tout au long de l'année 2024, accompagné de bureaux d'études spécialisées (FCL Gérer la Cité et le cabinet BOURGOIS), une réflexion prospective sur la grille tarifaire la plus adaptée à son profil de consommation et répondant aux objectifs de la collectivité.

Au-delà de permettre au service de financer ses programmes d'investissement sur la période 2025-2030, cette nouvelle grille tarifaire gagne :

- en cohérence, avec des premières tranches identiques et resserrées en eau et en assainissement. C'est ainsi qu'une tranche dite « sociale » de 0 à 10 m³ est créée ;
- en simplification, avec la réduction du nombre de tranches (4 au lieu de 5 en eau, 5 au lieu de 7 en assainissement).

Elle permet également l'harmonisation des tarifs pour toutes les communes du territoire :

- au 1^{er} janvier 2025, en eau ;
- au 1^{er} janvier 2026, en assainissement.

Au 01/01/2025		Tarifs € H.T.	Douarnenez	Kerlaz	Le Juch	Pouldergat	Poularn-sur-Mer
Eau	Part fixe	Abonnement compteur DN 15-20 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	
		Abonnement compteur DN 30-40 mm	160,00	160,00	160,00	160,00	
		Abonnement compteur DN 50-60 mm	240,00	240,00	240,00	240,00	
		Abonnement compteur DN 80-100 mm	480,00	480,00	480,00	480,00	
	Part variable	1ère tranche (0 à 10 m ³) - TR1	1,250	1,250	1,250	1,250	
		2ème tranche (11 à 100 m ³) - TR2	1,900	1,900	1,900	1,900	
		3ème tranche (101 à 1 000 m ³) - TR3	2,100	2,100	2,100	2,100	
		4ème tranche (> 1000 m ³) - TR4	2,300	2,300	2,300	2,300	
Assainissement collectif	Part fixe	Abonnement assainissement	50,00	65,00	65,00	65,00	65,00
	Part variable	1ère tranche (0 à 10 m ³) - TR1	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
		Tranche 2 (11 à 100 m ³) - TR2	2,900	2,900	2,900	2,900	2,900
		Tranche 3 (101 à 1 000 m ³) - TR3	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
		Tranche 4 (1 001 à 10 000 m ³) - TR4	3,200	3,200	3,200	3,200	3,200
		Tranche 5 (>10 000 m ³) - TR5	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du SPIC en date du 18 novembre 2024,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 novembre 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 novembre 2024,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de l'eau et de l'assainissement tels que présentés ci-avant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées. Abstention : 1 (F PENCALET).

Fait et délibéré le 5 décembre 2024.

La Présidente,
Jocelyne POITEVIN




Le secrétaire,
Bertrand POULMARC'H

